



आप महसुब फर जाएबइत फर बलाताइ रु लबफरहि

Assemblée générale des 12 et 13 mai 2012 à Brousse (Auvergne).

Présents : Pascal Caille, Louis Laurent, Jean-Claude Pichenot, Jean-Claude Rimbault, Gisèle et Jean-Claude Bonnet, Fanny Macaes, Vainui Bourcart, Jacques Cluchat, Marie-Laure Aymeric et Jean-Marie Vilain, Michel et Christine Griffon, Claudine et Bernard Simonet, Jacqueline et Marc Lubin, Anne et Marc Vincent.

Nous avons été chaleureusement accueillis par nos hôtes Gisèle et Jean-Claude Bonnet au sein du tout nouveau gîte de Brousse.

Samedi 12 mai : ouverture à 15h00.

Jean-Claude Pichenot anime les débats par délégation de Marc Lubin.

Introduction de Marc Lubin. Tour de table de présentation.

Marc Vincent assure le secrétariat de la séance.

- **Recueil des pouvoirs et vérification du quorum :** 31 pouvoirs, 19 présents (92 adhérents), le quorum est atteint.
- **Approbation du compte-rendu de la dernière assemblée** (30 avril 2011 à Murs, Vaucluse), 2 abstentions.
Nécessité de reprendre le travail sur le règlement intérieur qui n'existe pas.
- **A / Rapport moral :** Marc Lubin rappelle les premiers articles des statuts de l'association (article 2). L'autre référence, le nom de l'association où tout est dit explicitement. Pas d'objection, vote à l'unanimité. Dans ses actions l'association a bien été en phase avec les principes qui la régissent.

- **B / Rapport d'activité :** tour par région

✚ Jean-Claude Pichenot constate une baisse des rentrées de fonds dans la

région parisienne. Nécessité de moderniser les panneaux pour les expositions. Ventes de confitures et de films vidéos à l'assemblée générale de l'association Le Pied de Saint-Cloud.

✚ Projet de voyage en octobre organisé par Jacques Cluchat avec un arrêt au village en fin de trek, vers le 29 octobre.

✚ A Montpellier, deux étudiants d'une école de commerce ont réalisé une page Facebook, et essayé de faire une levée de fonds auprès d'entreprises (pas forcément réalisée). Maintenir le contact avec les étudiants de cette école en relançant un projet plus construit.

✚ Louis Laurent prévoit un voyage en 2013 au Népal, et l'organisation de nouvelles expositions dans cette perspective.

✚ Vainui Bourcart projette de partir un an au Népal, Inde, Tibet.

✚ en Auvergne, Christine Griffon a relancé une action avec le Rotary de Clermont-Ferrand Blaise Pascal en mars 2012 (intervention de Marc Béchet) ; chèque de 300 € avec la remise d'un prix, en raison de l'investissement de l'association dans l'humanitaire. Cette distinction aboutira au doublement de la somme reçue. Une nouvelle rencontre sera programmée pour l'an prochain

avec Marc Béchet et une conférence de Michel Griffon pour raconter son voyage au Népal en automne.

✚ à Givry ; Marché de Noël à Givry, opération Bol de riz dans un lycée. Vente aux enchères (2195 €) d'une partie de la cave à vins personnelle de Marc et Jacqueline Béchet. De nouveaux panneaux ont été réalisés pour les futures actions Bol de riz dans le Lycée Ponthus de Thiard à Châlon-sur-Saône. Les Simonet envisagent de partir tous les 18 mois au Népal. Actuellement, don de 1500 € de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à Bernard qui envisage de le consacrer à l'achat de matériel brancardier d'immobilisation, matelas coquille dans le cadre du nouveau dispensaire ; possibilité de récupérer du matériel (balance de pédiatrie, matériel à usage unique...) et de convoier du matériel dès cette année (voyage en octobre 2012). Concernant les médicaments ; problème des vaccins (impossible de les convoier depuis la France). Qu'attendent les gens du village de notre part ? (consultations, mais trop peu de présence) ; possibilité de prévention, d'éducation à l'hygiène, mais il faudra veiller à la coordination avec l'infirmière du dispensaire. Prudence, rester disponible (mission exploratoire).

✚ à Lyon ; participation au marché de la Solidarité du Groupe Entraide Tiers-monde (GET) à Francheville ; succès de la vente de thé Ilam notamment (280 €). Des contacts ont été pris avec un couple franco-népalais de la région lyonnaise qui construisent aussi un dispensaire dans une vallée près de Pokhara (elle est notamment pédiatre et formatrice de personnel médical).

Problème d'organisation et de logistique ; où et comment centraliser le matériel d'exposition, les articles à vendre (thé,...) pour les différentes organisations dans les régions ?

A Basa

Il y a eu un grand nombre d'échanges entre Yadav, le FEILSS et nous. Marc Béchet avait

comme mission, au Népal, de se rendre compte de la réalité de l'avancée du projet du dispensaire, notamment la quantité de matériel, l'achat de terrain (pas encore finalisé).

Au fil du temps, énorme nouveauté : ils se sont structurés. Il y a deux interlocuteurs, le FEILSS (plus général) et le RDC (plus local). Marc a donc signé des accords tripartites.

Ils se sont mis d'accord pour le fonctionnement du poste de santé sur la participation des habitants, du FEILSS, ainsi que de la diaspora à Katmandou (102 personnes).

Relations extérieures

Jean-Claude Pichenot constate une nette amélioration de l'attitude de notre association vis à vis des autres associations locales ; on est passé de la concurrence à une coopération. Attitude tout à fait salubre...

Il va falloir coordonner les actions et les missions de chaque membre de l'association qui retourne au Népal à l'automne prochain.

Il faut redéfinir le rôle des différentes structures népalaises ;

- FEILSS: émanation de gens du village qui ont beaucoup œuvré pour le village (au départ Jasé, Pancha Yadav,...). Des gens, habitant KTH qui ont dynamisé le village.
- RDC, comité de 15 membres issus à part égale des trois secteurs (7,8 & 9) avec lesquels nous oeuvrons, qui gère et remonte les problèmes du village.

Il y a eu un saut qualitatif très remarquable de nos amis népalais.

Yadav apparaît comme la cheville ouvrière ; il possède les informations et maîtrise les outils de communication. Se pose de manière claire le problème de dédommagement de Yadav. Il faut du temps, rentrer dans un rapport de confiance pour envisager cela sereinement. Nous l'interrogeons par courrier.

Intervention de Louis Laurent ; il y a eu une accélération des implications de l'association, avec un engagement financier très fort (17700€) en avril dernier. Il souligne la nécessité à l'avenir de respecter plus la forme

et d'informer plus clairement les adhérents en temps réel.

Marc Lubin répond que la précédente AG avait donné un accord de principe pour une investigation précise pour un engagement plus approfondi. Tel était le but de la mission du voyage de Marc. Il y a eu une anticipation.

Christine Griffon s'étonne qu'une grande partie (plus de 50 %) de l'investissement du projet soit déjà été engagée, au tout début du chantier. Des règles prudentielles semblent nécessaires.

A l'avenir, Jean-Claude Pichenot précise qu'il pourrait être nécessaire de mettre un plafond pour un engagement rapide du bureau sans consultation des adhérents. D'autre part, s'interdire la circulation d'argent liquide au delà d'un certain montant.

- **C / Rapport financier** : commentaires de Gisèle sur le rapport de trésorerie au 30/04/2012 et le compte de résultat.

Résultat de l'exercice : -7 325,39 €, solde net bancaire : 17 535,80 €.

- **Quitus du commissaire aux comptes** (Louis Laurent). Unanimité.

18h00

- **D/ Compte-rendu du voyage au village** de J. et M. Béchet en mars-avril 2012 (voir document MB précédemment envoyé par mail, mis en ligne sur le site).

Une lecture des conclusions faite par Louis Laurent.

Préciser le rôle, l'emploi du temps et le salaire du poste CMA au lieu d'un NMA (initialement prévu) ; préciser le fonctionnement du poste.

Analyse du tableau de financement de l'opération Dispensaire de Basa Rapcha.

Quel est le surcoût entre le salaire d'un NMA et d'un CMA ?

L'association ne participera pas pour plus de 50% des montants engagés.

Quelle garantie a-t-on de l'engagement des villageois ?

Il faut leur faire confiance. Mais il faut être vigilant.

Peut-on chercher des associations locales pour assurer de la prévention ?

Accord de principe de l'AG : unanimité.

- E / Les projets de l'association :

- Problème du transfert d'argent au Népal : faire un premier audit auprès des banques pour des transferts de fonds (quelles sont les possibilités ?). Demander à Evelyne Pichenot son avis sur la question.

Eviter de transporter de l'argent liquide au delà d'un certain montant (de l'ordre de 2000 €/personne, à définir plus précisément). Il sera nécessaire d'inclure ce point dans le règlement intérieur.

- Jean-Claude Pichenot, Louis Laurent et Jacques Cluchat en liaison avec Gisèle Bonnet vont réfléchir à un premier projet de règlement intérieur incluant les règles de fonctionnement relatives au bureau et son type de désignation.

- Centralisation des outils de communication et des articles et objets à vendre : Claudine Simonet se propose de centraliser les informations dans un fichier Excel. Il est décidé que l'essentiel du matériel de présentation de l'association et des objets destinés à la vente seront stockés à Brousse chez Gisèle et Jean Claude, sachant pertinemment qu'il y en aura toujours ailleurs.

Louis Laurent étudie un tableau de gestion de stock pour savoir à tout moment ce qui est disponible et, en fonction des besoins, pouvoir rapidement mobiliser le matériel requis.

Reste à régler au cas par cas le problème de transport.

- **Retour de voyages** : échanges autour des voyages de l'année (Vainui, Jean-Marie, Jean-Claude R., Marc L.).

Dimanche 13 mai à 8h30 : reprise.

- **Fixation de la cotisation** : 50 € à l'unanimité des présents.

- Date de la prochaine AG : 25 & 26 mai 2013 à Hauteluce dans le Beaufortain chez Anne et Marc Vincent (Savoie)

- **Site de l'association** ; présentation par Marc Vincent des différents onglets, notamment celui des adhérents. Des corrections à apporter (onglet gouvernance, bulletin d'adhésion à mettre). Bernard Simonet propose la rédaction d'un article sur le mal des montagnes.

- Jacques Cluchat, Jean-Claude Raimbault, Michel Griffon, Jean-Marie Vilain forment un groupe de travail Vidéo-Photo avec réalisation d'un synopsis

- **Constitution du bureau 2012/2013:**

Président : **Marc Lubin**
Vice-président : **Jean-Claude Raimbault**
Vice-président chargé des relations extérieures : **Marc Béchet**
Trésorière : **Gisèle Bonnet**
Trésorière adjointe : **Monique Lefèvre**
Secrétaire : **Marc Vincent**
Secrétaire adjoint : **Jean-Marie Vilain**

- **Trek solidaire (sur Basa-Rapcha):** définir clairement une charte.

* équipe intégralement originaire du village.

* limitation de la charge des porteurs (30 kg au grand maximum).

* tout porteur qui commence le trek doit finir le voyage (éviter la surenchère).

* cheminement ensemble des marcheurs et des porteurs (prévoir des pauses), se porter mutuellement assistance.

* un salaire correct, et si possible discuté collectivement (abandonner les pourboires : changement d'habitude).

* conditions de travail ; les villageois embauchés pour le trek sont nourris (repas préparés par le cuisinier du groupe), logés et vêtus correctement.

* exigence de convivialité ; présentation mutuelle avec des photos, organisation d'un temps partagé autour du repas...

Rentrer plus sérieusement en discussion avec eux et notamment Yadav.

Il faut s'assurer que c'est bien l'agence officielle *Traverse Himalaya* en collaboration avec Yadav qui gère le trek solidaire pour les futurs voyages et qu'elle a les compétences légales pour le faire. Bien s'assurer de la couverture juridique des porteurs notamment, (assurances).

Ces mesures valent pour les treks opérés à notre demande dans la zone du village ou à partir du village.

Traverse Himalaya reste libre vis-à-vis de ses clients propres n'ayant aucun lien avec nous d'appliquer d'autres règles même si.....

- Pour le projet du **dispensaire** ; le tableau de financement de l'opération Dispensaire de Basa Rapcha est acté à l'unanimité des présents. Concernant le matériel Bernard Simonet prendra contact avec le couple franco-népalais dans la région lyonnaise cité plus haut.

- Louis Laurent propose la **construction d'un lodge** au village en associant les gens de l'association pour le chantier. Eviter les tentes (les Népalais souhaiteraient s'en débarrasser), c'est un point délicat et négatif pour les marcheurs occidentaux.

- Ecriture de la lettre au FEILSS.

Nous tenons à remercier nos hôtes !

Le secrétaire : Marc Vincent

<http://www.amitierapchanepal.fr/>

Annexe1 ; Comment accéder à l'espace adhérent du site <http://www.amitierapchanepal.fr/>

- Espace Adhérents

Connexion

Lors de l'accès à l'espace adhérent, une fenêtre de connexion est proposée.

Vous devez saisir votre identifiant et votre mot de passe

A la première connexion, l'identifiant est composé de votre nom limité à 8 caractères et de la première lettre de votre prénom (ou de chaque première lettre en cas de prénom composé)

Mot de passe initial : **123456** à changer par chaque adhérent!

Menu principal et menu secondaire

Une fois votre identification saisie, un menu principal vous propose 'Adhérent' et 'Déconnexion'.

La sélection de 'Déconnexion' vous ramènera sur le site de l'association.

Sous le menu principal Adhérent, sont disponibles les menus présentés ci dessous :

Association

Par ce menu, vous pourrez accéder à la consultation de la base des adhérents, de manière globale et détaillée par fiche adhérent (icône 'loupe', à gauche de la ligne de l'adhérent).

Ma Fiche

Ce menu propose d'accéder à vos données personnelles. Vous pourrez consulter votre fiche, la modifier, et modifier également vos données d'identification (menu code confidentiel).

Modifier

Vous pouvez modifier l'ensemble des données vous concernant.

Lorsque la saisie est effectuée, cliquez sur le bouton 'Modifier' en bas de page.

Code Confidentiel

Vous pouvez modifier votre identifiant et votre mot de passe. Suivez les instructions et cliquez sur le bouton 'Modifier' en bas de page.

Notes importantes :

1 - Si vous perdez vos données d'identification, il vous faudra contacter l'administrateur du site au sein de l'association. Il vous réinitialisera votre identifiant et votre mot de passe.

2 - Lors de votre première identification, vous serez automatiquement amené sur cette page de modification d'identification. Bien que ce ne soit pas obligatoire, c'est fortement recommandé, car l'identification qui vous a été donnée n'est pas sécuritaire.

Archives

Ce menu vous permet de consulter l'ensemble des archives de l'association (format pdf) accessibles au membres de l'association (comptes rendus, etc...).

Garuda

Ce menu vous permet d'accéder aux numéros de la revue GARUDA (format pdf).

- FORUM :

Actuellement le forum fonctionne et est libre d'accès après inscription.

Seule la façon de s'inscrire diffère un peu suite aux visites non souhaitées.

Le nouvel adhérent suit la procédure décrite sur la page forum du site (mise à jour en cours), mais au lieu que l'inscription soit validée immédiatement sans contrôle, l'acceptation passe par un administrateur (Marc V. ou Jean-Claude R.).

L'administrateur reçoit un courriel lui demandant d'accepter ou de refuser l'inscription, si acceptée, le nouveau demandeur recevra un lien qui validera son inscription. Ensuite le forum sera libre d'accès pour lui.

Annexe 2 : Lettre au FEILSS

L'AG de l'association Au Népal Un Village Une Amitié en marche s'est réunie les 12 et 13 mai 2012 à Brousse en Auvergne, dans le centre de la France. Cette assemblée a réuni dix-neuf participants, qui représentaient trente et une personnes absentes qui les avaient dûment mandatées.

L'Assemblée salue chaleureusement tous ses amis népalais du village de Basa Rapcha, les membres du FEILSS et du RDC.

Cette assemblée formule tous ses vœux de bonheur, de prospérité, de santé à tous ses amis népalais.

Au cours de cette assemblée a eu lieu le renouvellement du bureau :

Constitution du bureau :

Président :	Marc Lubin
Vice-président :	Jean-Claude Raimbault
Vice Président chargé des relations extérieures :	Marc Béchet
Trésorière :	Gisèle Bonnet
Trésorière adjointe :	Monique Lefèvre
Secrétaire :	Marc Vincent
Secrétaire adjoint :	Jean-Marie Vilain

Nous sommes heureux de repartir sur un grand projet comme celui du dispensaire et accordons notre confiance au FEILSS et au RDC pour mener à bien le dit projet.

L'Assemblée Générale a entériné à l'unanimité de ses membres l'accord préliminaire tripartite passé entre Marc Béchet son représentant, le RDC et le FEILSS.

Nous confirmons donc que l'association suivra à hauteur de 30 400 € les dépenses de construction liées au dispensaire.

L'assemblée, néanmoins, s'interroge sur :

- 1) le choix du personnel choisi CMA à la place de ANM et par voie de conséquence indique que son montant de participation d'ANVAM ne pourra pas être réévalué. L'AG a décidé qu'elle ne pourra pas aller au-delà des engagements pris (soit l'équivalent de 50% du salaire d'un ANM, à savoir 2000 €)
- 2) la personne choisie pour occuper le poste est elle déjà connue ? peut-on compter sur sa participation dès à présent ? a-t-elle besoin de formation complémentaire ou de pratique avant de commencer son action au dispensaire, sera-t-elle disponible pour plusieurs années ? Avez-vous un nom à nous fournir ?
- 3) l'association aimerait savoir s'il est possible, en collaboration avec Marianne Heredge de RAN d'employer cette personne, et depuis Khastap qu'elle assure quelques permanences au village pour des soins élémentaires et une information à la prévention et à l'hygiène.
- 4) les méthodes de transfert de fonds, compte tenu de l'importance des risques encourus (vol, perte, et détournement) posent question. Pour des montants supérieurs à 3000 €, les transferts devront s'effectuer uniquement par virement bancaire.

On attend de votre part un compte-rendu régulier sur les dépenses réalisées relativement au budget de 17700 € avancé.

Nous vous rappelons que cet automne Bernard Simonet (médecin) se rendra au village pour faire une évaluation des besoins médicaux, et voir comment pourra se faire la mise en place du personnel, et comment amorcer une collaboration. Il devrait apporter du matériel, pour lequel il rentrera en contact avec vous ultérieurement.

Compte tenu de la mise en place de l'agence Traverse Himalaya, l'assemblée est d'accord pour que le trek soit opéré par cette agence. Elle devra donc fournir pour chaque trek un document contractuel définissant les conditions générales du trek, respectant la charte à laquelle nous proposons de réfléchir.

L'Assemblée proposerait de réfléchir sur la charte suivante :

- * équipe intégralement originaire du village.
- * limitation de la charge des porteurs (30 kg au grand maximum).
- * tout porteur qui commence le trek doit finir le voyage.
- * cheminer ensemble : marcheurs, porteurs et sherpas.
- * définition d'un salaire correct, et si possible discuté collectivement dans le but d'abandonner les pourboires.
- * conditions de travail ; les villageois embauchés pour le trek sont nourris (repas préparés par le cuisinier du groupe), logés et vêtus correctement ; en cas de problème d'équipement en discuter avant le voyage.
- * assurances des personnes travaillant au cours du trek.
- * exigence de convivialité ; présentation mutuelle avec des photos, organisation d'un temps partagé par exemple autour d'un repas...

Devant l'important travail administratif (recherche, déplacement,...), fourni par le FEILSS et sans doute par Yaddav l'assemblée se demande de quelle manière le travail et les déplacements sont financés. Est-ce que ces sommes sont déjà incluses dans les sommes que nous transférons ? Nous souhaitons en parler.

L'assemblée se pose la question de créer avec le FEILSS et le RDC un lodge à Rapcha pour l'usage de nos venues fréquentes et que vous pourriez utiliser pour tous trekkeurs. Nous pourrions partager la propriété et un certain nombre de membres serait prêt à participer personnellement et physiquement au chantier. Cette initiative vous paraît-elle opportune ?

Annexe 3 : Compte prévisionnel 1^{er} mai 2012- 30 avril 2013

Recettes :

Cotisations :	60 x 45 = 2700
Dons :	3000
Marc Béchet :	1000
Produits des activités :	2000
Produits financiers :	300

Soit : 9 000 €

Dépenses :

Salaire professeur :	2000
Dispensaire :	8850
Frais de fonctionnement :	150
Investissements panneaux :	300
Achats objets :	200
Remboursement Marc Béchet :	1000
Site Internet :	29

Soit : 12 529 €

Bénéfice : -3 529 €

Avoir bancaire au 1 mai 2012 + 17 536 €

Solde : = **14 007 €**

COTISATION DE MEMBRE POUR L'ANNEE 2012-2013

si ce n'a pas été fait...

Bulletin à renvoyer à la trésorière : Gisèle BONNET , La Roche, 63490 BROUSSE
NOM Prénom

Adresse

Etabli le _____ à _____
Signature

Adresse mail :

MONTANT DES COTISATIONS

Etudiant, chômeur	15 €	Libeller le chèque au nom de
Membre actif	50 €	
Dons pour les projets annoncés		« Au Népal, un village,
TOTAL		une amitié en marche »

RAPPEL : La cotisation court d'une A.G. à l'autre (**30 avril 2012-25 mai 2013**) ; sont considérés à jour de leur cotisation les nouveaux membres ayant versé celle-ci depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Précisez bien si votre versement constitue un don ou une adhésion ; merci !

Remplissez soigneusement la date.